



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 octobre 2021
N° 42

OBJET : Subvention aux associations.

Date de la convocation :
16/10/2021

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
11

Nombre de Conseillers
En exercice : 11

Nombre de membres
Présents : 08

Nombre de votants : 11

Quorum : 06

Secrétaire de séance
M. COGGIA Jean-
Dominique

L'an deux mil vingt et un, et le mercredi 20 octobre, à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la
présidence de M. COGGIA François, Maire.

Etaient présents : M. COGGIA François, M. CERVIOU Jean-Louis,
M. AMPART Jean-Claude, M. SPADA Sébastien, Mme BIFERALI
Martine, Mme AÏUTI Dominique, M. COGGIA Jean-Dominique, M.
RAFFALLI Louis.

Etaient absents : M. LAPORTE Bernard, M. MALATESTA Ludovic,
Mme ANDREI Brigitte.

Absents représentés : M. LAPORTE Bernard donne procuration à
Mme AÏUTI Dominique, M. MALATESTA Ludovic donne
procuration à M. CERVIOU Jean-Louis, Mme ANDREI Brigitte
donne procuration à M. AMPART Jean-Claude.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20211026-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2021

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de soutenir l'association A Riscontra très active depuis de nombreuses années sur le plan socio-culturel et propose de lui allouer une subvention de 1000 euros (mille euros) pour la saison 2021 2022.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité 11 voix contre 0 voix la proposition du Maire d'allouer une subvention de 1000 euros (mille euros) à l'association A Riscontra.

**Le Maire,
François COGGIA**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20211026-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2021